

(1)

(N° 76.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1859.

—

RÉVISION DU CODE PÉNAL ⁽¹⁾.

(LIVRE II, TITRE IV.)

—

Amendement présenté par M. LELIÈVRE.

ART. 238.

Je propose de réduire d'un degré les pénalités à l'égard des commis, des fonctionnaires, sauf rédaction ultérieure de la disposition.

(1) Projet de loi, n° 48.

Rapport sur le chap. V, tit. II, liv. II, n° 87.

Rapport sur le tit. I^{er} du liv. II, n° 170.

Rapport sur les chap. I-IV du même titre, n° 171.

Rapport sur le tit. III du liv. II, n° 9.

Rapport sur le tit. IV du même livre, n° 15.

Nouveau rapport sur les art. 298 et suivants, n° 54.

Rapport sur le tit. VII du liv. II, n° 56.

} Session de 1857-1858.